

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Septembre 2008

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/08

OBJET : Espaces Naturels Sensibles - Site Natura 2000 de la Basse Vallée du Loing.

- Canton de Moret-sur-Loing -

<p>RÉSUMÉ : Le site Natura 2000 de la Basse Vallée du Loing se superpose à deux espaces naturels sensibles départementaux : la Plaine de Sorques et le Marais d'Episy. Le Comité de pilotage propose que le Département soit désigné comme structure d'animation de la mise en œuvre du document d'objectif.</p>

Depuis la loi du 23 février 2005, les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage ainsi que la structure chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs, (c'est ainsi que se nomme le plan de gestion des sites Natura 2000). Ce rôle était auparavant assumé par les préfetures.

La « Basse Vallée du Loing » (voir annexe 1), dont le document d'objectifs a été validé le 19 octobre 2004, a donc fait l'objet de deux réunions qui se sont tenues le 3 juin et le 24 juin 2008 dans le but de désigner un président du comité de pilotage ainsi qu'une structure d'animation.

Le rôle de cette dernière est de favoriser la signature de contrats entre les propriétaires locaux et l'Etat afin de mettre en œuvre les préconisations du document d'objectifs.

Monsieur Pascal MAROTTE, Conseiller régional et Maire-adjoint de Moret-sur-Loing a été élu Président du comité de pilotage.

La structure d'animation proposée est le Département de Seine-et-Marne, étant donné que ce site se superpose largement avec deux espaces naturels sensibles, la Plaine de Sorques et le Marais d'Episy (annexe). Il est à noter que la structure d'animation peut également bénéficier de subventions de l'Etat pour la gestion des terrains dont elle est propriétaire à l'intérieur des périmètres natura 2000.

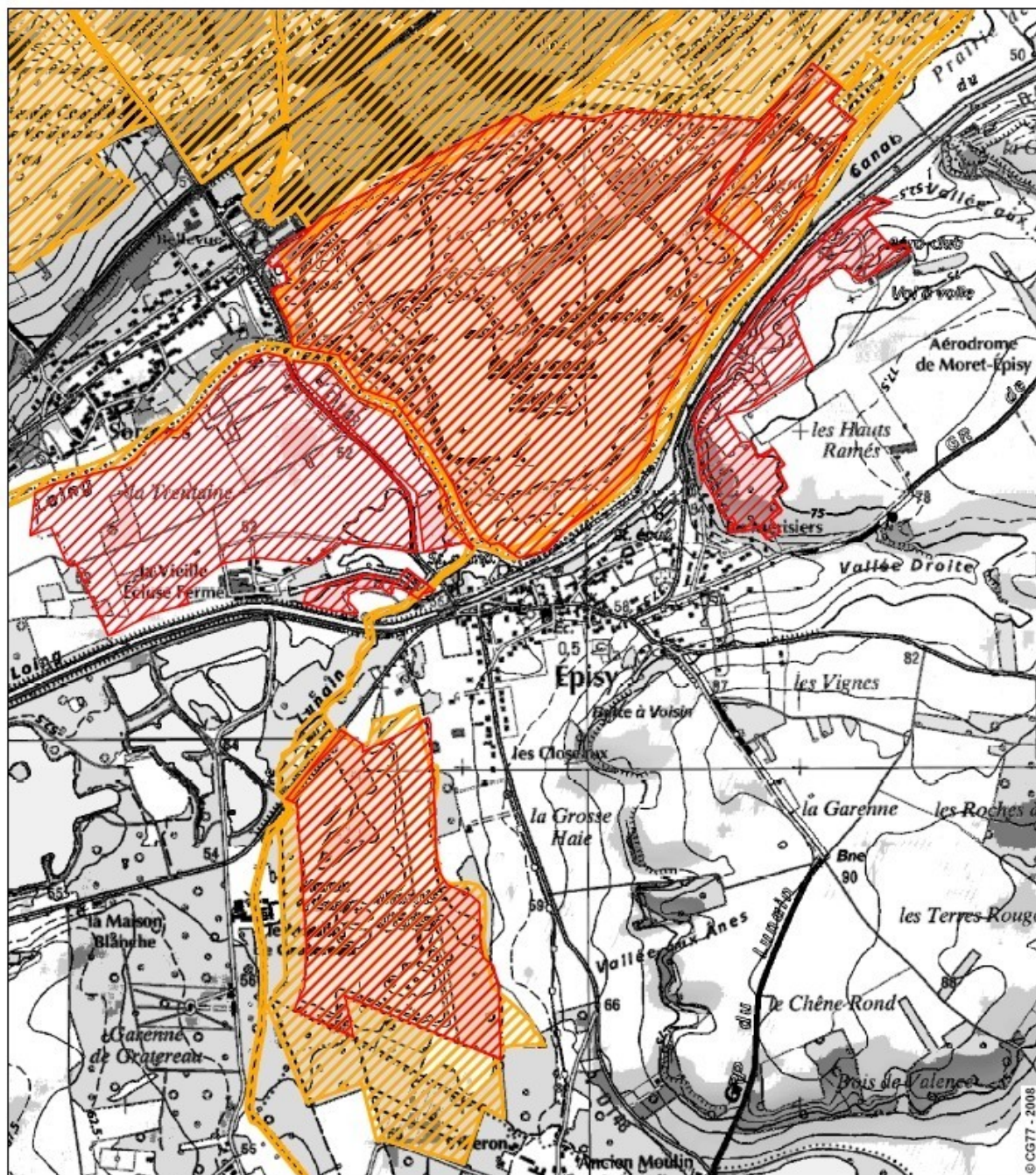
Je vous remercie, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

Site Natura 2000 Basse Vallée du Loing



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Olivier RENAULT - 31/07/2008
 Sources : Département de Seine-et-Marne - DEE
 DIREN-IDF
 ©IGN - SCAN25® 2007
 REPRODUCTION INTERDITE

-  Espaces Naturels Sensibles (périmètre)
-  NATURA2000 ZPS
-  NATURA2000 ZSC

* ZSC = Zone Spéciale de Conservation – concernée par la Directive « Habitats » de Natura 2000

** ZPS = Zone de Protection Spéciale – concernée par la Directive « Oiseaux » de Natura 2000.

Dossier n° 1/08 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur : M. DEY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Séance du 26 Septembre 2008

OBJET : Espaces Naturels Sensibles - Site Natura 2000 de la Basse Vallée du Loing.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux,

VU les délibérations du Conseil général des 27 avril 1990 et 13 décembre 1991 instaurant la politique départementale des espaces naturels sensibles,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission n° 1 – Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

DECIDE

d'approuver la proposition de désignation du Département de Seine-et-Marne, comme structure animatrice du document d'objectifs du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

